

Concours Conseiller en économie sociale et familiale

Ministère des Affaires Sanitaires et Sociales

Posté par: formations-concours

Publiée le : 2/9/2008 12:33:39

Missions : C'est par l'information, le conseil technique, l'organisation d'actions de formation que le conseiller en économie sociale et familiale aide les individus, les familles et les groupes à résoudre les problèmes de leur vie quotidienne. Il contribue ainsi à la prévention de l'exclusion sociale sous toutes ses formes. Les compétences techniques et pratiques du conseiller en économie sociale et familiale en matière d'habitat, de logement, d'alimentation et de santé, de vie sociale et culturelle, de gestion des ressources et de consommation sont autant de terrains qui lui permettent d'agir concrètement pour favoriser l'insertion sociale et être acteur du développement social en milieu urbain ou rural.

Outre des aptitudes relationnelles, ce métier requiert un intérêt pour les problèmes économiques et sociaux et pour les aspects techniques et pratiques de la vie quotidienne ainsi que les problèmes d'environnement. Se sentir à l'aise en situation d'animation constitue un atout.

Ses qualités ? Hormis les compétences techniques nécessaires, un goût du contact et des relations humaines s'impose dans une profession essentiellement tournée vers l'information. Le sens pratique, le sens des responsabilités ainsi que l'esprit d'analyse et de recherche sont également des atouts. **Quelle formation ?** Trois années sont nécessaires pour décrocher le diplôme de conseiller en économie sociale et familiale (DCESF). Originalité de ce cursus, il s'effectue en deux étapes successives. Il faut tout d'abord préparer, en deux ans après le bac, le BTS économie sociale et familiale, puis suivre une année supplémentaire de préparation au diplôme de conseiller en ESF. **Ses employeurs :** Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité montre que si en chiffres absolus la place des conseillers en économie sociale familiale au sein de l'ensemble des travailleurs sociaux, reste modeste (environ 5 000 au plan national pour près de 40 000 assistants de service social) les effectifs ont progressé fortement au cours des quinze dernières années. Elles travaillent le plus souvent dans les services sociaux des communes et des départements et au sein des caisses de sécurité sociale et des caisses d'allocations familiales. Elles peuvent aussi intervenir dans des secteurs plus spécialisés : organismes HLM, hôpitaux, associations d'aide à domicile, accueil aux migrants entre autres.

Combien gagne-t-elle ? Compte tenu de la diversité des employeurs, il n'existe pas de barème unique. Selon le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le salaire oscille entre 1 296 euros à 2 256 euros (hors primes) pour un conseiller exerçant dans la fonction publique. A la Caf, il est estimé à 1 296 euros pour un conseiller débutant. Enfin, dans le secteur hospitalier, un chef de service peut gagner jusqu'à 2 744 euros en fin de carrière. **Le marché de l'emploi :** il faut distinguer deux cas de figure différents : les titulaires du simple BTS en économie sociale et familiale sont souvent confrontés à de grosses difficultés d'emploi : « Les entreprises n'ont souvent pas un gros budget à leur consacrer, témoigne Guylaine Belain. Les rares emplois existant pour les techniciens sont dans la distribution ; ces salariés rédigent alors les modes d'emploi présents pour chaque instrument électroménager, des guides d'utilisation ou encore des guides du bien-être tels que l'on peut en apercevoir dans certains hypermarchés. » En revanche, les conseillers en économie sociale et familiale parviennent très rapidement à trouver un emploi. **Ses perspectives d'évolution :** outre les formations

complémentaires qui s'offrent à elles dans le cadre de l'université, les conseillères en économie sociale et familiale peuvent aussi s'orienter vers d'autres fonctions par le biais de concours. Ainsi, elles peuvent devenir directrices d'établissement social privé en passant le certificat d'aptitude à la fonction de directeur (Cafdes). Cette fonction peut aussi bien s'exercer dans des centres d'aide par le travail que dans des centres d'hébergement sociaux et des établissements pour enfants (voir partie III, Les formations complémentaires).

S.G